

DÉLIBÉRATIONS



Commune
de NEYDENS
Haute-Savoie
74160

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2016-38

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille seize, le six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le vingt-neuf août deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAUTEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

Absents ayant donné procuration : Cécile SAUTIER à Michèle DUVAL.

Présents : 18 Pouvoir : 1 Votants : 19 Absent : 0

Secrétaire de séance : Véronique VERGUET

Délibération n°2016-38 : Compteurs d'électricité.

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;
Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;
Considérant que les compteurs communicants pourraient être facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstentions : 3

Rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.

Décide que les compteurs d'électricité de Neydens, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre) et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

Demande au Syndicat Départemental d'Energie Electrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Neydens.

A Neydens le 6 septembre 2016
le Maire,
Caroline LAVERRIERE

Transmis au contrôle de l'égalité, le
Affichée, le 08 SEP. 2016
le Maire,
Caroline LAVERRIERE

